

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 11-2018 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 5-2012 ÉTABLISSANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE LA POCATIÈRE

Conformément aux dispositions de l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, **AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de La Pocatière par la soussignée, Danielle Caron, greffière de la Ville de La Pocatière,

1. QUE, lors de la séance ordinaire du 10 septembre 2018, un avis de motion a été donné en vue de l'adoption du règlement numéro 11-2018 ayant pour objet de modifier le règlement numéro 5-2012 établissant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de La Pocatière. Le projet de règlement numéro 11-2018 a été présenté et déposé séance tenante.
2. QUE l'article 5 du code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de La Pocatière est modifié par l'ajout, à la fin, du sous-article suivant :

5.7 Après-mandat

Il est interdit aux employés suivants de la Ville, dans les 12 mois qui suivent la fin de leur mandat à ce titre, d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre de membre du personnel de la Ville, savoir :

- Le directeur général;
- Le trésorier;
- Le greffier;
- Le directeur des Services techniques;
- Le directeur du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière;
- Le directeur des Services récréatifs, culturels et communautaires;
- Le directeur de la Cour municipale commune de La Pocatière.

3. QUE l'article 8.1 est ajouté après l'article 8 du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de La Pocatière relativement à l'emploi du masculin pour désigner tant les femmes que les hommes.
4. QUE les autres clauses du code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de La Pocatière, que les contribuables peuvent consulter sur le site Internet de la Ville, demeurent inchangées.
5. QU'il est prévu que le conseil municipal procède à l'adoption du règlement numéro 11-2018 lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 22 octobre 2018, à 20 h, à la salle du conseil.
6. QUE tout intéressé peut prendre connaissance du projet de règlement avec la copie du présent avis public déposé sur le site Internet de la Ville, ou en s'adressant au greffe de la Ville, au 412, 9^e Rue, à La Pocatière, sur les heures d'ouverture du bureau municipal.

Donné à La Pocatière, le 14 septembre 2018.

Danielle Caron, OMA
Greffière